

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 14 décembre 2015

Président : Willy Gobet, syndic
Secrétaire : Anne-Marie Castella
Votants : 13
Scrutateur : P. R

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents ainsi que les représentants d'une commission de communication du projet COG 2020.

Le Syndic donne la parole à Messieurs Jordan et Schmoutz qui se mobilisent pour défendre le projet de rénovation et d'agrandissement du Cycle d'Orientation de la Glâne qui sera proposé en votation populaire le 28 février prochain.

Le Syndic les remercie pour leur présentation et information. Ils quittent l'assemblée vers 20h.30

Le Syndic excuse Mesdames et Messieurs C. R, S. et J-M. M., J. P.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation. Le Syndic rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budgets 2016
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - a) réfection route communale
 - b) marquage et signalisation route
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbations
3. Désignation de l'organe de révision
4. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

La Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Budgets 2016

2.1 Budget de fonctionnement

Le Syndic déclare que chacun a pu prendre connaissance des budgets 2016 publiés dans le bulletin communal, et les commente en donnant quelques informations. Le budget de

fonctionnement se solde par un bénéfice de Fr. 1'774.68 pour un total de charges de Fr. 584'181.32.

2.2 Budget des investissements

a) réfection route communale

Le Conseil communal projette divers travaux d'entretien au chemin des Planches, travaux estimés à Fr. 50'000.--. Suite à une entrevue avec M. Bard, du Service de l'Agriculture, il y aurait la possibilité d'obtenir des subventions, uniquement, pour la totalité de la route et pour le moment son état est encore acceptable, le Conseil communal en fera la demande et souhaite attendre un peu afin de bénéficier d'une subvention, que de faire un bout de tronçon, sans subvention.

b) marquage et signalisation route

Raffraîchissement du marquage existant - projet de pose d'un indicateur de vitesse sur la route de Massonnens, travaux estimés à Fr. 10'000.--.

M. B. M. trouve cette solution efficace, qui fait prendre conscience aux usagers de la route.

Ces investissements pourront se réaliser par les liquidités de la commune et par un emprunt bancaire si nécessaire.

2.3 rapport de la commission financière

Madame C. B. déclare qu'en date du 2 décembre 2015, la commission financière s'est réunie pour examiner le budget 2016 en présence de Mme Anne-Marie Castella, secrétaire-caissière et de M. Willy Gobet, Syndic.

Elle a examiné le budget 2016 et a eu une réponse précise et claire à toutes les questions.

Le montant des charges s'élève à Fr. 584'181.32 et celui des revenus à Fr. 585'956.00.

Elle constate que le budget 2016 se solde par une bénéfice de Fr. 1'774.68.

La commission financière propose à l'assemblée d'approuver ce budget tel qu'il a été présenté et remercie Mme Castella pour son excellent travail.

2.4 Approbations

Vote : Le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2016 sont acceptés à l'unanimité : soit par 13 voix.

Le Syndic remercie la commission financière, ses collègues du Conseil communal ainsi que la secrétaire-caissière.

3. Désignation de l'organe de révision

Le Syndic informe que les fiduciaires Arbogna, puis Fidustavia ont révisé les comptes de la commune. Cette dernière a terminé son mandat avec les comptes 2014. Conformément à la loi sur les communes, qui stipule que la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs, il convient de procéder à la nomination d'un nouvel organe de révision.

La commission financière et le Conseil communal proposent à l'assemblée communale de désigner la fiduciaire Gilbert Butty à Ursy comme organe de révision pour les années 2015 à 2017, pour un forfait annuel de Fr. 2'500.--

Aucune autre remarque n'est formulée.

Vote : Cet organe de révision est accepté à l'unanimité, soit par 13 voix.

4. Divers

Le Syndic précise que l'élection pour le renouvellement du Conseil communal aura lieu en février prochain.

Comme annoncé dans le bulletin communal, il va quitter cette fonction, ainsi que M. Stéphane Balocchi.

Afin d'assurer la relève, il faudra trouver des intéressés pour compléter la liste.

M. B. M. déclare que la route centre-village est dangereuse, toujours plus de circulation.

Le Syndic répond que le Conseil va se pencher sur ce problème – pose de ralentisseur – chicane – ou possibilité de mandater un bureau d'ingénieur pour étudier 2 variantes .

Au nom du Conseil communal, le Syndic souhaite à tous de bonnes fêtes.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic remercie les citoyens présents et lève l'assemblée à 21.05 heures, suivie d'une verrée.

Le Syndic

La Secrétaire